

**5 - Administration générale**

**Déplacement d'une délégation du Conseil  
Général en Haute-Autriche - Mandat spécial**

**Rapport n° CP/2012/15**

**Service gestionnaire :**

Direction des services de l'assemblée

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet la prise en charge des frais liés au déplacement d'une délégation du Conseil Général à LINZ (Haute-Autriche) du 8 au 10 février 2012, afin d'approfondir les réflexions actuellement menées par le Département sur la thématique des pratiques innovantes en matière de clusters.

Il est proposé qu'une délégation du Conseil Général, accompagnée de représentants d'agences partenaires du Département et d'acteurs économiques, se rende à LINZ (Haute-Autriche) du 8 au 10 février 2012 pour découvrir "Clusterland", la fédération des clusters et réseaux de Haute-Autriche.

Figurant au plan d'action de la stratégie internationale du Conseil Général, adopté par l'assemblée plénière le 22 juin 2009, cette démarche correspond à la volonté d'organiser un échange d'expériences avec une région développée d'Europe dans un domaine d'excellence intéressant les compétences de notre collectivité.

Le choix de la destination et des thèmes de l'échange résulte d'une réflexion menée au sein de la Direction du développement économique, territorial et international (DETI) en collaboration avec ses partenaires économiques et internationaux. Cet échange d'expériences doit permettre au Conseil Général de tirer profit de bonnes pratiques dans le domaine de l'aide à l'innovation.

Les objectifs spécifiques de ce déplacement sont les suivants :

- favoriser le développement de liens économiques entre le Bas-Rhin et la Haute-Autriche
- observer et transposer des pratiques innovantes en matière de clusters
- former les membres de la délégation aux dispositifs d'appui des collectivités à l'innovation
- favoriser les synergies entre les acteurs économiques du Bas-Rhin et les élus du Conseil Général.

Le programme de ces journées sera essentiellement consacré à la découverte de "Clusterland" (présentation du réseau d'innovation de Haute-Autriche, du cluster "Santé" et du réseau "Design et Média") et à la visite d'une entreprise qui développe des logiciels et équipements électroniques pour aider les personnes handicapées.

Cette délégation serait composée comme suit :

- Elus :  
M. KENNEL, président du Conseil Général ; MM. BERTRAND R., vice-président en charge du pôle développement des territoires, BERTRAND P., vice-président, président de la commission de la coopération transfrontalière et décentralisée, BECKER L., vice-président, en charge des relations internationales, FISCHER, vice-président, président de l'Agence départementale de tourisme du Bas-Rhin, BIERRY, président de la commission des solidarités, et DREYFUS.
- Collaborateurs du Département :  
Mme STUDER, conseiller technique au Cabinet du Président, et M. FISCHER, chargé d'affaires européennes au service des relations internationales.

- Représentants d'agences partenaires du Département :  
MM. ECK, directeur des opérations internationales d'Alsace International, et BECKER, directeur-adjoint de l'Agence de développement économique du Bas-Rhin (ADIRA).
- Acteurs économiques et touristiques :  
MM. CARBONI, directeur général du pôle Biovalley, HENNERESSE, président du pôle Aménagement de la maison, et HEIMBURGER, président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Strasbourg et du Bas-Rhin.

Il est précisé qu'en cas d'empêchement de l'une ou l'autre de ces personnes, il pourra être pourvu à leur remplacement dans la limite du nombre maximal de 14 participants.

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à une somme globale maximale de 19 000 €, comprenant les frais de transport (8 000 €), d'hébergement (4 000 €), de repas (2 000 €) et d'organisation (intervenants, interprètes, déplacements urbains, déplacements vers et depuis les aéroports, etc (5 000 €).

Je vous prie de bien vouloir délibérer de l'opportunité de la mission et d'approuver la liste des participants ainsi que la prise en charge sur le budget du Département des frais générés par ce déplacement.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21630	011-6247-021	18 000,00 €	18 000,00 €	9 500,00 €
21631	65-6532-021	30 000,00 €	30 000,00 €	9 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

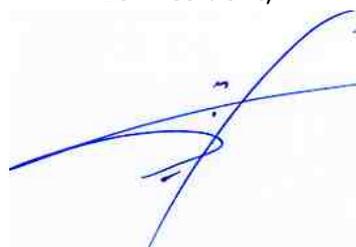
*- décide dans l'intérêt du Département de confier un mandat spécial à une délégation du Conseil Général en vue de se rendre à LINZ (Haute-Autriche) du 8 au 10 février 2012*

*- approuve la liste nominative des conseillers généraux, collaborateurs et partenaires du Département concernés par cette mission ; il est précisé qu'en cas d'empêchement de l'une ou l'autre de ces personnes, il pourra être pourvu à leur remplacement dans la limite du nombre maximal de 14 participants*

*- approuve la prise en charge sur le budget départemental des frais générés par ce mandat, d'un montant maximal de 19 000 € TTC.*

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL